

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-6-6-3

Séance du jeudi 25 septembre 2025

SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS CULTUREL DES TERRITOIRES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle
BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DOLLINGER Isabelle
HAGENBACH Vincent donne procuration à MUNCK Marc
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
WOLF Etienne donne procuration à WOLGHUGEL Christiane
ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, FUCHS Bruno, ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022 relative aux orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-6-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 politique de la Culture et du Patrimoine,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2023-9-6-10 du 13 novembre 2023 approuvant le règlement du Fonds culturel des territoires, amendé par la délibération n° CP-2024-8-6-1 du 21 octobre 2024 et n° CP-2025-3-6-2 du 25 avril 2025,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Sud Alsace du 05 septembre 2025
- VU l'avis de la Commission Territoriale Agglomération de Mulhouse du 08 septembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 08 septembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Nord Alsace – Haguenau – Wissembourg du 15 septembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Ouest Alsace Saverne – Molsheim du 08 septembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Centre Alsace du 08 septembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de la Région de Colmar du 12 septembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions de fonctionnement pour un montant total de 328 000 € aux structures et projets retenus figurant dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération au titre du fonds culturel des territoires pour l'année 2025 ;
- Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique une fois la présente délibération d'attribution exécutoire.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P260	O002	P260E04	T100	(1234) 65 65748 311	279 100 €
P260	O002	P260E04	T100	(1233) 65 657348 311	25 100 €
P260	O002	P260E04	T100	(1235) 65 657358 311	12 500 €
P260	O002	P260E04	T100	(1242) 65 657358 311	8 500 €
P260	O002	P260E04	T100	(3484) 65 65742 311	2 800 €
TOTAL					328 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

11 non-participations au vote

Alain COUCHOT et Catherine RAPP, Adjoints au maire de la Commune de Mulhouse
Nathalie KALTENBACH, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Barr

Jean-Philippe MAURER, membre du CA au sein de l'Association Pôle Sud

Isabelle DOLLINGER, membre du CA au sein du CSC "Robert Schuman"

Anne TENENBAUM, membre du CA au sein du CIDFF 67

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente du SYCOPARC

Eric STRAUMANN, Maire de la Commune de Colmar

Carole ELMLINGER, Adjointe au maire de la Commune d'Ensisheim

Pascale SCHMIDIGER, Maire de la Commune de Saint-Louis

Nicolas JANDER, Vice-Président de la Communauté de Communes Sundgau